



DOSSIER DE PRESSE

NATATION : l'école très loin de « sa priorité nationale » !

D'après une enquête de l'INPES (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) en 2015 :

En France, les noyades sont responsables d'environ 500 décès accidentels chaque été. La noyade est la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 15 ans.

Un Français sur cinq ne sait pas nager et **un enfant sur deux ne sait pas nager alors qu'il arrive en classe de 6ème. Entre 12 et 19 ans, un non-nageur sur deux est une fille** (idem pour les 20- 44 ans).

Parce que l'Ecole est le passage obligatoire pour toute une génération de filles et de garçons, elle a donc un rôle essentiel à jouer pour rompre avec cette inégalité.

En EPS, l'enseignement de la natation permet d'acquérir et de maîtriser des compétences multiples, spécifiques aux diverses activités en milieu aquatique (nages sportives, natation synchronisée, water-polo, sauvetage) et contribue au développement des activités nautiques de pleine nature. Pour le SNEP-FSU, Savoir Nager ne se limite pas à la validation de l'ASSN *(Attestation Scolaire « Savoir Nager ») et exige bien d'autres apprentissages. **Mais l'école est-elle à la hauteur ?**

BIEN QUE LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE DISE :

- Programmes collège 2015, cycle 3 : « Dans la continuité du cycle 2, savoir nager reste une priorité »
- Circulaire du 22/08/2017 « Enseignement de la natation » : « Apprendre à nager est une priorité nationale »
- Guide d'« accès aux équipements sportifs » du ministère de l'EN** : les collèges doivent avoir accès à un bassin de natation sur au moins 8% du temps de l'EPS obligatoire (5% pour les lycées) et disposer d'un nombre de lignes d'eau suffisant (12 élèves maxi/ligne d'eau).

ON EST LOIN DU COMPTE

- 65% des collèges n'emmènent que les 6èmes à la piscine, et parfois seulement les non nageurs
- Au Lycée, la majorité des élèves qui pratiquent la natation sont des nageurs
- La natation et le sport scolaire : seulement 19 % des Associations Sportives du second degré sont en capacité de proposer cette activité. Parmi les 1,2M de licenciés à l'UNSS, seules 22 000 filles et 20 000 garçons peuvent prolonger leur pratique volontaire de la natation. Sur l'ensemble de la population scolaire du second degré (4,9M), cela fait moins d'1% d'élèves concernés !

QUELS SONT LES OBSTACLES ?

Il manque des piscines, particulièrement dans les territoires socio-économiques les plus défavorisés.

Elles sont trop éloignées des établissements scolaires ce qui implique des pertes de temps et des coûts de transport élevés.

Selon le mode d'exploitation, les prix d'entrées ou location de lignes d'eau peuvent être de véritables freins.

Les collectivités de tutelle (Mairies pour les écoles, Conseils Départementaux pour les collèges, Conseils régionaux pour les lycées) n'ont pas toujours les moyens de prendre en charge le coût d'accès aux bassins (transport + entrées).

L'Etat doit décider d'un plan national d'envergure pour construire et rénover des bassins de natation et apporter une aide financière aux collectivités locales.

le SNEP-FSU pense qu'il faudrait construire 1000 piscines de toute urgence, particulièrement dans les territoires déficitaires.